

DPE5

Recrutement poste à responsabilité particulière :
**« coordonnateur d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire En lycée professionnel
(Ulis-pro) »**

Candidature à transmettre : le 29 août 2022

Commission d'entretien : à déterminer

Prise de fonctions : 1^{er} septembre 2022

Nomination : A titre définitif

Personnes à contacter :

- Muriel Meyer, IEN école inclusive
- lycee.branly@ac-poitiers.fr

Implantation :	<p>▶ 1 poste à pourvoir :</p> <p>▶ Coordonnateur d'un dispositif ULIS professionnelle au lycée professionnel Edouard Branly de Châtellerault et au lycée professionnel le Verger de Châtellerault</p>
Diplômes requis :	<p>▶ L'appel à candidature concerne prioritairement les enseignants du second degré (PLP et PLC) mais il est aussi ouvert aux enseignants du premier degré.</p> <p>▶ CAPPEI module de professionnalisation « coordonner une ULIS » ou CAPA-SH option D souhaités.</p>
Cadre d'exercice :	<p>▶ L'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire – Ulis – est un dispositif qui accompagne des adolescents sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS). L'Ulis en lycée professionnel (LP) ou en EREA est organisée pour rendre accessibles aux élèves en situation de handicap les formations qui y sont dispensées. C'est un dispositif d'inclusion, fondé sur l'alternance modulée de temps dans leur formation d'affectation, de regroupements pédagogiques avec le coordonnateur, de périodes de formation dans le milieu professionnel</p>
Conditions d'exercice (quotité) :	<p>▶ Professeur des lycées et collèges ou professeur de lycée professionnel, vous effectuerez 18 heures d'enseignement en Ulis selon votre statut et votre discipline d'enseignement.</p> <p>▶ Professeur des écoles, vous effectuerez 21 heures d'enseignement en Ulis</p>
Missions	<p>▶ Sous l'autorité du chef d'établissement, l'action du coordonnateur s'organise autour de 3 axes :</p> <p>▶ L'enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'Ulis ;</p> <p>▶ La coordination de l'Ulis et les relations avec les partenaires extérieurs ;</p> <p>▶ Le conseil à la communauté éducative en qualité de personne en particulier pour les enseignants des classes où sont scolarisés les élèves bénéficiant de l'Ulis, afin de les aider à mettre en place les aménagements et adaptations nécessaires.</p> <p>▶ MISSIONS AFFERENTES AU POSTE</p> <p>▶ Concevoir, adapter et mettre en œuvre l'emploi du temps de chaque élève en conformité avec celui de la formation d'affectation et des indications du projet personnalisé de scolarisation (PPS).</p> <p>▶ Gérer l'ensemble des actions de regroupements et assurer les enseignements visant à développer ou à consolider certains apprentissages tels que prévus par les projets individuels de formation générale et/ou professionnelle de chacun des élèves.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Participer aux équipes de suivi de scolarisation en lien avec le référent de scolarisation pour rendre compte de l'avancée du PPS de chacun des élèves. ▶ Suivre la mise en place des adaptations et aménagements en classe d'inclusion, voire, en entreprise ▶ Organiser les réunions de concertation en interne avec l'équipe pédagogique. - Planifier les rencontres avec les familles. ▶ Veiller, en lien avec le-la CPE, à la participation des élèves de l'Ulis aux activités éducatives, culturelles et sportives et à leur participation aux projets de l'établissement. ▶ Assurer le lien avec les référents d'insertion professionnelle de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). ▶ Planifier les interventions du personnel AESH-co, le cas échéant.
Missions spécifiques :	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'appui aux apprentissages généraux et professionnels ; ▶ Le suivi du projet d'orientation ; ▶ Le suivi des périodes de formation en milieu professionnel avec le professeur chargé de l'évaluation des compétences professionnelles ainsi qu'avec le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT) ; ▶ Le suivi des aménagements et adaptations nécessaires à mettre en place en milieu scolaire et si nécessaire en entreprise ; ▶ L'accompagnement à l'insertion professionnelle. ▶ Il prend en compte dans le cadre de ces missions les outils de suivi de parcours des élèves et les outils de valorisation en lien avec ceux proposés dans le cadre du parcours Avenir. ▶ Le coordonnateur de l'Ulis développe, en lien avec les partenaires accompagnant l'élève, des actions destinées à lui faire connaître les dimensions de la vie sociale et professionnelle qu'il sera amené à rencontrer dans la poursuite de son projet de formation et d'insertion.
Connaissances requises :	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Avoir une bonne connaissance du système éducatif en général, et plus particulièrement des enseignements adaptés. ▶ Avoir une bonne connaissance du fonctionnement d'un établissement scolaire du 2nd degré et de ses partenaires ▶ Avoir une bonne connaissance des domaines de la difficulté scolaire et du handicap
Compétences attendues :	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap, ▶ Bonne connaissance de la voie professionnelle en LP, des parcours d'orientation et des études, ▶ Capacité d'écoute, qualités relationnelles et communicationnelles, ▶ Capacité au travail d'équipe, ▶ Capacité à différencier, ▶ Adaptabilité à des situations variées, ▶ Disponibilité.
Modalités de recrutement	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les candidats(es) devront faire parvenir un CV et une lettre de motivation au bureau DPE 5 : dpe5@ac-poitiers.fr sous couvert de votre IEN. ▶ Les candidats(es) retenus(es) seront invités(es) à prendre part à un entretien.